

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 395**

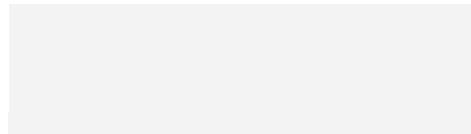
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 395 concernant l'organisation par la Ville d'un service de transport en commun de personnes par autobus

Adoption par le conseil : 25 janvier 2021

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, le règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 12 février 2021.



Kim V. Dumouchel, avocate
Greffière